



### ***Paiement 3 fois : par carte bancaire***

Vous pourrez dorénavant payer en 3 fois votre permis de chasser par carte bancaire : en ligne directement ou sur place à la Fédération.

Le paiement en 3 fois est possible pour les validations annuelles dont le montant est supérieur à 90€ (selon les conditions bancaires), jusqu'au 30 décembre de la saison cynégétique en cours, et uniquement par carte bancaire.

Une partie des frais (2,5%) est supportée par votre fédération et 1,5% reste à votre charge (frais de financement prélevés lors de la 1<sup>ère</sup> échéance).

Exemples :

Type de validations	Montant validation 24/25	Frais partiel à charge du chasseur 1,5%	Prix payé par le chasseur	+ coût à charge de la fdc 2,50%
Départementale Nord avec journal-sans sanglier	135,57 €	2,03 €	137,60 €	3,39 €
Départementale Nord avec journal-avec sanglier	175,57 €	2,63 €	178,12 €	4,39 €
Nationale avec journal	229,55 €	3,44 €	232,99 €	5,74 €

Il vous faut :



- Une pièce d'identité en cours de validité (carte d'identité nationale émise par l'UE ou passeport émis par l'UE ou carte de séjour pour les ressortissants hors UE à l'exclusion des cartes de séjour temporaires)
- Carte bancaire dont la date de fin de validité doit être supérieure d'un mois à la date de la dernière échéance du contrat (avec le logo CB)
- Une adresse mail valide (pour envoyer votre contrat et votre validation)

Prélèvements sur votre carte bancaire à

- **J+28** pour la 1<sup>ère</sup> échéance, avec les frais de financement (affiché à l'écran)
- **J+60** pour la 2<sup>ème</sup> échéance
- **J+90** pour la 3<sup>ème</sup> échéance

À l'acceptation du paiement, un mail de confirmation vous est envoyé, reprenant les éléments de votre commande avec l'échéancier et les Conditions Générales.

**BONNE SAISON 2024-2025 !**